

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 30 mai 2016

N° P157475 - DE/1

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par : SERGE FERRARI
Zone Industrielle - BP54
38352 La Tour du PIN
cedex France

Marque commerciale : 411/ FILMOFLEX M395 M1

Description sommaire :

Composition globale : Toile polyester, enduite de PVC ignifugé dans la masse, sur les deux faces de coloris blanc.

Application : Non renseigné

Masse : (346 ± 10%) g/m²

Epaisseur : (0.3 ± 10%) mm

Coloris : Blanc

Rapport d'essais : N° P157475 - DE/1 du 30 mai 2016

Nature des essais : Essai au brûleur électrique NF P 92-503 (décembre 1995), essai de propagation de flamme NF P 92-504 (décembre 1995)..

Classement :

M1

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITÉE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P157475 - DE/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui comporte 5 pages.

Trappes, le 30 mai 2016

La Responsable du Pôle Energie
Environnement et Combustion



Noëlle LOFERME PEDESPAN



Accréditation
N° 1-0006

Portée disponible
sur www.coefrac.fr



Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Annexe page 1

**RAPPORT D'ESSAI
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**
prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 30 mai 2016

N° P157475 - DE/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : SERGE FERRARI

Date et référence de la commande : Bon pour accord sur devis n° 2016/9344 le 24/05/2016

Producteur : SERGE FERRARI

Marque commerciale et référence : 411

Composition globale : Toile polyester, enduite de PVC ignifugé dans la masse sur les deux faces de coloris blanc.

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse : $(340 \pm 5\%) \text{ g/m}^2$

Epaisseur : $(0.31 \pm 10\%) \text{ mm}$

Coloris : Blanc

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse : $(346 \pm 10\%) \text{ g/m}^2$

Epaisseur : $(0.3 \pm 10\%) \text{ mm}$

Coloris : Blanc

suite du rapport page suivante

Annexe page 2

3. MODALITES DES ESSAISDate de réception des éprouvettes : 25/05/2016Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à $(23 \pm 2)^\circ\text{C}$ et $(50 \pm 5)\%$ d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 30/05/2016**4. RESULTATS****4.1. ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE**

Sens	Eprouvette 1							Eprouvette 2							Eprouvette 3							Eprouvette 4									
	Chaîne Endroit				Chaîne Envers			Trame Endroit				Trame Envers			Oui				Oui			Oui				Oui					
Coloris	Blanc lisse				Blanc grainé			Blanc lisse				Blanc grainé																			
Percement	Oui				Oui			Oui				Oui																			
Moment d'inflammation (s)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	-				-			-				-			-				-			-				-					
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non			Non				Non			Non				Non			Non				Non					
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non				Non			Non				Non			Non				Non			Non				Non					
Longueur détruite/brûlée (mm)	180							175							180							180							Longueur moyenne 179		

Durée d'inflammation $\leq 5\text{s}$	Oui
Longeur moyenne $< 350\text{ mm}$	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non

suite du rapport page suivante

Annexe page 3

4.2. ESSAI DE PROPAGATION DE FLAMME

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Coloris	Chaîne Endroit Blanc lisse	Chaîne Envers Blanc grainé	Trame Endroit Blanc lisse	Trame Envers Blanc grainé
Persistance de flamme après le retrait du brûleur ISO 6940	Non	Non	Non	Non
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2s pour le matériau	Oui			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non

suite du rapport page suivante

Annexe page 4

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

NEANT

6. CONCLUSION ET CLASSEMENT

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

M1

Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

7. DURABILITE DU CLASSEMENT

NON LIMITEE A PRIORI

Trappes, le 30 mai 2016



La Responsable du Pôle
Energie Environnement et
Combustion

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Noëlle LOFERME PEDESPAN".

Noëlle LOFERME PEDESPAN

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document